

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DPE 9 Subvention (1 500 euros) à l'association « L'eau est le pont » (12^{ème}) pour l'organisation de la manifestation « Eau printemps 2013 ».

M^{me} Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel le Maire de Paris lui propose d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 euros à l'association « L'eau est le pont » ;

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 18 mars 2013 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Anne LE STRAT au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 500 euros à l'association « L'eau est le pont ».

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder au versement de cette subvention pour l'année 2013.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention référencée : numéro de dossier 2013_01947, numéro tiers X05659, numéro SIMPA 57541, sera imputée sur le chapitre 67, compte 6743, de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris de l'exercice 2013.